

Mise à jour du P.L.U.i Convergence Garonne
concernant les communes de Cadillac sur Garonne et Loupiac

TABLEAU DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

(limitation administrative au droit de propriété)
(Liste établie le 26 juin 2024)



*Un pour être annexé à
l'arrêté du 01/08/2024.*

CODE	NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	ACTE OFFICIEL INSTITUANT LA SERVITUDE	SERVICE RESPONSABLE DE LA SERVITUDE
AS1	SERVITUDES ATTACHEES A LA PROTECTION DES EAUX POTABLES ET MINERALES - Forage « La Gravette » avec périmètres de protection immédiate et rapprochée confondus – parcelle n°717 – section C sur la commune de CADILLAC SUR GARONNE - Forage « Lamothe 2 » avec périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée – parcelle n°189 – section ZA sur la commune de LOUPIAC	Eaux potables – Art. L 1321-2 et R 1321-13 du Code de la Santé Publique Eaux minérales – Art. L 1322-3 à L.1322-13 du Code de la Santé publique Arrêté Préfectoral du 23 août 2023 Arrêté Préfectoral du 22 août 2023	Délégation Territoriale de la Gironde Agence Régionale de Santé Aquitaine Pôle Santé Environnementale 103 bis rue Belleville 33062 BORDEAUX CEDEX D.D.T.M. Service Eau et Nature Unité Police de l'eau et milieux aquatiques Cité Administrative BP 90 -33090 BORDEAUX CEDEX